

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MIXTE
18 JUIN 2020**

**2020-48 CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE PRODUCTION DE
DIRECT TÉLÉVISÉ DE L'ÉTAPE 9 DU TOUR DE L'AVENIR 2020**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 28

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 6

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

PRÉSENTS

Claude GERMAIN, Louis Garnier, Michel GIRAUDY, Eric MINORET, Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Georges TRESALLET, Cécile UTILE-GRAND, Viviane MERENDET (Bourg-Saint-Maurice)

Gilles FLANDIN, (Les Chapelles)

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE, (Montvalezan)

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE, (Sainte-Foy-Tarentaise)

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Eric JACQUEMOUD, (Sééz)

Maud VALLA (Tignes)

Patrick MARTIN, , Gérard MATTIS (Val d'Isère)

Gaston PASCAL-MOUSSELDAR, Alain EMPRIN, (Villaroger)

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Michelle RENAULT (pouvoir à Jacqueline POLETTI)

Mathieu LECLERCQ (pouvoir à Lionel ARPIN)

Jean-Christophe VITALE (pouvoir à Maud VALLA)

Véronique PESENTI-GROS (pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Séverine FONTAINE, Gilles MAZZEGA,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2020-48 CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE PRODUCTION DE DIRECT TÉLÉVISÉ DE L'ÉTAPE 9 DU TOUR DE L'AVENIR 2020

Le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste destinée au moins de 23 ans, qui constitue la finale de la Coupe des Nations.

Créé en 1961 par Jacques Marchand, rédacteur en chef du journal L'Équipe, afin de révéler les espoirs du cyclisme, le Tour de l'Avenir est devenu une épreuve de référence, soutenue par Amaury Sport Organisation.

Depuis 2012, l'organisation opérationnelle du Tour de l'Avenir est confiée à l'association Alpes Vélo dont l'objet est la promotion du vélo et l'organisation d'activités de cyclisme pour tous.

À ce titre, Alpes Vélo est responsable de la création du parcours de l'épreuve et des relations avec les collectivités locales et villes d'étapes.

Un partenariat a été mis en place de 2015 à 2018, puis reconduit en 2019 et renouvelé de 2020 à 2022 pour accueillir chaque année cette course sur le territoire.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise (CCHT) souhaite aussi s'associer à Alpes Vélo pour contribuer à la production télévisée de la 9ème étape du Tour de l'Avenir, mercredi 19 août 2020.

Cette étape finale se déroulera entre Saint Michel de Maurienne et Arc 1800, en passant par Val d'Isère et le mythique Col de l'Iseran, Sainte Foy Tarentaise, Sées et Bourg-Saint-Maurice.

Elle sera retransmise en direct sur les chaînes télévisées Eurosport France et Eurosport International.

Une participation financière de 30 000 € est nécessaire pour couvrir une partie des frais de production de télévision de l'épreuve.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise souhaite participer à hauteur de 15 000€, le reste étant réparti entre les communes membres.

La convention de participation (jointe en annexe) fixe les conditions de collaboration entre la CCHT et Alpes Vélo.

Vu la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 disposant de l'abaissement du quorum de l'assemblée délibérante à un tiers de ses membres en exercice ;

Le Conseil communautaire **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec Alpes Vélo jointe en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

